



L'écho

du Haut Soultzbach

N°7 | ÉTÉ 2019



INFORMATIONS
MUNICIPALES



Sommaire

3	ÉDITORIAL
4-11	MUNICIPALITÉ
12	TRAVAUX
13	REPORTAGE
14-15	ENVIRONNEMENT
16-17	CITOYENNETÉ
18	CULTURE
19-20	ASSOCIATIONS
21-22-23	EN BREF
24	SPORT
25-26	ÉTAT CIVIL
27	BOÎTE À IMAGES



Coquelicots en fleurs
entre Soppe-le-Haut et Mortzwiller



Marche du 1^{er} mai



Remise des prix du Concours de fleurissement

l'écho du
Haut Soultzbach

N°7
ÉTÉ 2019

Directeurs de la publication :

Franck DUDT, Christophe BELTZUNG, Maires

Conception graphique et impression :



Rédaction et photos :


Membres de la commission Communication, Maurice AUBERT,
Bernard SCHMELTZ, Anne-Catherine REITZER, Anne KIPPELEN.

Commune du Haut Soultzbach

Tél : 03 89 82 52 10

Fax : 03 89 39 03 77

mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr et sur 



DES TEMPS APAISÉS POUR UN BEL ÉTÉ...

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Les citoyens que nous sommes ont été comme beaucoup d'entre vous interpellés par les **mouvements sociaux et l'hiver agité** qu'a connu notre pays. Nous sommes nombreux à espérer qu'avec l'été, les choses s'apaiseront pour nous permettre de profiter des beaux jours et que chacun puisse mettre à profit cette période pour recharger les batteries.

Au niveau communal, le début d'année a été marqué par les traditionnels événements que sont les vœux, l'accueil des nouveaux habitants, la réception des prix du fleurissement ou encore le marché aux puces organisé par l'ASL.

Tous ces moments ne pourraient pas se tenir sans l'engagement des bénévoles et des élus qui œuvrent pour faire vivre la convivialité et maintenir le nécessaire lien social qui est toujours plus prégnant dans nos petits villages que dans les zones urbaines.

Nous sommes attachés à cette conception des villages et nous mettons toute notre énergie à faire vivre cet état d'esprit. C'est peut-être un tel esprit qui permettra à notre beau pays de retrouver un espoir dans son avenir.

A notre niveau, nous faisons **avancer notre commune nouvelle qui a le mérite de bien fonctionner** en gardant l'identité des villages tout en mutualisant tout ce qui est possible d'être fait. C'est un équilibre que nous voulons préserver et maintenir. C'est aussi une méthode basée sur l'échange et le dialogue qui est en train de faire ses preuves.

Bien cordialement,

Christophe BELTZUNG

Maire délégué de Mortzwiller

Franck DUDT

Maire du Haut Soultzbach

Maire délégué de
Soppe-le-Haut



Le marché aux puces organisé par l'ASL le 30 mai 2019.

Les échos du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2019

PROGRAMME D' ACTIONS 2019 (PROGRAMME DES TRAVAUX DE SYLVICULTURE)

M. le Maire donne la parole à MM. Robert MANSUTTI et Benoît SITTER qui présentent les actions proposées par les services de l'ONF :

→ SOPPE-LE-HAUT

Travaux de maintenance – parcellaire : 530.00 €
Travaux sylvicoles : dégagement manuel de régénération naturelle, intervention en futaie irrégulière, nettoiement de régénération : 3 990.00 €
Travaux d'infrastructure : cloisonnement d'exploitation (maintenance) : 510.00 €
Travaux cynégétiques : création d'équipements cynégétiques : 150.00 €
Travaux divers : matérialisation des lots de bois de chauffage : 240.00 €

→ MORTZWILLER

Travaux de maintenance - parcellaire - entretien du périmètre : 561.00 €
Travaux sylvicoles : cloisonnement sylvicole, intervention en futaie irrégulière, dégagement manuel des régénérations naturelles : 4 599.00 €
Travaux d'infrastructure : travaux connexes d'infrastructures : entretien de place de dépôt : 2 712.00 €
M. MANSUTTI propose de ne pas retenir ce point sur l'état. L'assemblée donne son accord, le montant sera donc déduit du total.
Travaux environnementaux : élimination ou limitation d'espèces indésirables : 141.00 €
Travaux divers : matérialisation des lots de bois de chauffage : 460.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme d'actions pour l'année 2019 tel qu'il a été présenté et vote les crédits au budget primitif 2019 pour un montant de :

- Pour SOPPE LE HAUT 5 420.00 € H.T.
- Pour MORTZWILLER 5 761.00 € H.T.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire informe l'assemblée de la fin de la collecte. Il précise que celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions et tient à remercier les agents recenseurs, Mmes Yvette HATTENBERGER et Geneviève STASCHE pour leur assiduité durant le temps de l'opération. Une forte participation a été observée par le biais d'un retour « internet ». M. le Maire remercie également Mme

le superviseur de Strasbourg, ainsi que les secrétaires de mairie.

Les chiffres issus de la collecte nous seront communiqués ultérieurement par l'INSEE. Un certain nombre d'habitants seront intégrés sous « population comptée à part ». Les chiffres issus de ce recensement seront intégrés en 2022. M. le Maire précise qu'un refus a été enregistré sur Soppe-le-Haut. Une procédure sera engagée auprès de M. le Procureur de la République afin qu'une amende soit appliquée.

M. Jérôme FINCK propose qu'un bon d'achat soit offert aux agents recenseur pour les remercier. M. Dominique RULOFS Adjoint est chargé de s'en occuper.

PROJET D'INTERCONNEXION EN EAU POTABLE ENTRE LAUW ET MORTZWILLER

M. le Maire fait part d'une réunion qui a eu lieu le 27/1 entre les élus des communes de Lauw, Sentheim et Le Haut Soultzbach concernant la pose d'une conduite de maillage de sécurité entre Mortzwiller et Lauw. M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI, vice-président du SIAEP.

M. MANSUTTI explique que les travaux consistent à mettre en place une conduite de liaison entre le réservoir de MORTZWILLER et celui de LAUW. Cette liaison permet de sécuriser gravitairement la distribution de l'UDI pour SENTHEIM, MORTZWILLER, SOPPE LE HAUT, SOPPE LE BAS via l'UDI de MASEVAUX NIEDERBRUCK. Il précise qu'à ce stade, il n'est pas utile de se déterminer techniquement, les points qui préoccupent plus particulièrement les élus sont le financement et surtout les aides susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'eau.

D'autre part, il est question de bloquer le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes qui devait intervenir pour 2020.

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué rajoute qu'il existe une conduite entre Morztwiller et Rougemont le Château qui date des années 80.

M. le Maire et M. le Maire délégué remercient M. MANSUTTI pour cet exposé.

MAISON KUENEMANN A SOPPE-LE-HAUT

→ VENTE DU TERRAIN A L'ARRIERE DE LA MAISON KUENEMANN

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2017, portant acceptation des modalités d'inter-

vention et de portage de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier au 30 Grand'rue à LE HAUT SOULTZBACH, figurant alors au cadastre :

Préfixe / Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
314/1	80	Grand'rue Soppe-le-Haut	7,08 ares
314/1	258/79	Grand'rue Soppe-le-Haut	1,12 ares
314/1	317/81	Grand'rue Soppe-le-Haut	5,94 ares

Vu le procès-verbal d'arpentage n°314-271D du 7 janvier 2019 du cabinet Hubert ORTLIEB, géomètre à THANN, certifié par les services du cadastre de MULHOUSE (Haut-Rhin) le 21 janvier 2019,

Vu la proposition d'acquisition faite par des acquéreurs concernant les parcelles cadastrées préfixe 314 section 1 numéro 526/80 d'une superficie de 00ha02a42ca et préfixe 314 section 1 numéro 523/81 d'une superficie de 00ha04a68ca moyennant le prix de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,00€) TVA sur marge incluse, sous diverses conditions suspensives et notamment sous la condition d'obtention d'un prêt bancaire et de l'obtention d'un permis de construire une maison individuelle à usage d'habitation avec garage et jardin attenant ;

Le Conseil Municipal, pour permettre au mieux l'aménagement de ces parcelles, après en avoir délibéré :

DECIDE de confier au cabinet Hubert ORTLIEB, géomètre à THANN, 31 avenue Robert Schuman, les soins de déposer au nom et pour le compte de la commune et aux frais de cette dernière toutes autorisations d'urbanisme autorisant administrativement la division de ces parcelles et la création d'un ou plusieurs terrains à bâtir et autorisant la démolition de la grange située sur la parcelle cadastrée section 314 section 1 numéro 526 et à cet effet ;

DECIDE de signer une convention de mise à disposition gratuite consentie par l'EPF d'Alsace pour travaux de démolition d'une grange située sur la parcelle cadastrée préfixe 314 section 1 numéro 526 appartenant actuellement à l'EPF d'Alsace et DECIDE d'engager les travaux en ce sens, dès l'obtention d'une autorisation d'urbanisme purgée de tous recours ;

DEMANDE à l'EPF d'Alsace de revendre en direct à ces acquéreurs (sous réserve de la réalisation de diverses conditions suspensives ci-dessus), ou en cas de défaillance, à tout autre acquéreur, personne physique ou personne morale, dans les mêmes conditions, par acte de vente administratif ou en cas de nécessité par acte de vente notarié, un terrain à bâtir non viabilisé qui

comprendra les parcelles ci-dessous :

- préfixe 314 section 1 numéro 526/80 d'une superficie de 00ha02a42ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 523/81 d'une superficie de 00ha04a68ca,

moyennant le prix de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,00€) TVA sur marge incluse et à cet effet, signer tous les actes nécessaires.

CHARGE et AUTORISE M. Franck DUDT, Maire, à l'unanimité à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

→ VENTE DU TERRAIN A L'ARRIERE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Vu la proposition d'acquisition faite par des acquéreurs concernant les parcelles cadastrées

- préfixe 314 section 1 numéro 518/79 d'une superficie de 00ha02a18ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 517/79 d'une superficie de 00ha00a84ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 519/79 d'une superficie de 00ha00a46ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 514/79 d'une superficie de 00ha00a17ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 522/81 d'une superficie de 00ha00a33ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 527/80 d'une superficie de 00ha00a27ca
- préfixe 314 section 1 numéro 258/79 d'une superficie de 00ha01a12ca

moyennant le prix de soixante-deux mille euros (62.000,00€), sous diverses conditions suspensives et notamment sous la condition d'obtention d'un prêt bancaire et de l'obtention d'un permis de construire une maison individuelle à usage d'habitation avec garage et jardin attenant ;

Le Conseil Municipal, pour permettre au mieux l'aménagement de ces parcelles, après en avoir délibéré :

DECIDE de confier au cabinet Hubert ORTLIEB, géomètre à THANN, 31 avenue Robert Schuman, les soins de déposer au nom et pour le compte de la commune et aux frais de cette dernière toutes autorisations d'urbanisme autorisant administrativement la division de ces parcelles et la création d'un ou plusieurs terrains à bâtir ;

AUTORISE M. le Maire de la Commune du HAUT SOULTZBACH à revendre aux intéressés (sous réserve de la réalisation de diverses conditions suspensives ci-dessus), ou en cas de défaillance, à tout autre acquéreur, personne physique ou personne morale, dans les mêmes conditions, par acte de vente notarié, un terrain à bâtir non viabilisé qui comprendra les parcelles ci-dessus

référéncées moyennant le prix de soixante-deux mille euros (62.000,00€) et à cet effet, signer tous les actes nécessaires.

AUTORISE la Commune du HAUT SOULTZBACH représentée par son Maire M. Franck DUDT, en qualité de propriétaire, pour permettre l'accès et desserte du lot formé par les parcelles cadastrées préfixe 314 section 1 numéro 518/79, section 1 numéro 517/79, section 1 numéro 519/79, section 1 numéro 514/79, section 1 numéro 522/81, section 1 numéro 527/80, section 1 numéro 258/79 à constituer une servitude de passage piétons et véhicules légers et une servitude de passage de tous réseaux souterrains (eau, électricité, gaz, assainissement, internet...), de la manière suivante :

- Fonds dominants : parcelles cadastrées préfixe 314 section 1 numéros 517/79, 518/79, 519/79, 514/79, 522/81, 527/80 et 258/79
- Fonds servants : parcelles cadastrées préfixe 314 section 1 numéros 516/79 et 512/78 ;

CHARGE et AUTORISE M. Franck DUDT, Maire, à l'unanimité à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

→ DÉMOLITION DE LA GRANGE

La Commune a déposé une demande de permis de démolir. Elle s'engage donc à faire effectuer les travaux par l'entreprise SCHMITT Richard de SOPPE-LE-HAUT. Les travaux nécessaires rendus obligatoires par le permis de démolir et conformément aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France seront retenus. La Commune assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

→ DOSSIER DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) Mairie annexe, modification du dossier

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à une modification dans la présentation du dossier de demande d'aide. En effet, seule la partie rez-de-chaussée (mairie-annexe mise en accessibilité PMR) est éligible. De ce fait, l'atelier G5 a procédé un chiffrage des travaux concernant cet espace et qui se monte à 81 906 € TTC.

Après discussion et examen, l'assemblée décide à l'unanimité de solliciter une aide à savoir :

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux – mise en accessibilité des bâtiments publics existants. Le solde sera pris en charge par l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise M. le Maire à demander cette aide et à engager les différentes démarches en ce sens.

Dès le vote du budget primitif, l'appel d'offres sera lancé – l'ouverture des plis est prévue pour juillet et le début des travaux en septembre 2019.

TRAVAUX

M. le Maire rappelle les chantiers en cours qui restent à terminer :

- Restauration du calvaire devant l'église de SOPPE LE HAUT
- L'éclairage public dans la rue de l'Allmend à Mortzwiller.

M. Robert MANSUTTI propose une réflexion sur le fait de couper l'éclairage public la nuit.

La Commune de GUEWENHEIM est en expérimentation. Il serait appréciable de connaître l'impact de cette démarche écologique sur une année. Le Conseil Municipal se donne le temps d'attendre pour prendre une décision. Mme CÔTE pose la question sur les possibilités d'amélioration à apporter dans la rue Kaufweg. M. le Maire précise qu'un chiffrage a déjà été réalisé pour cette portion et qu'après échange avec les riverains il en résulte que cette réalisation n'est pas prioritaire à leur égard. Un riverain a également fait part d'une demande d'amélioration d'éclairage au carrefour Grand'rue/rue Bellevue.

M. le Maire reprend d'ores et déjà les souhaits de travaux pour 2019. Ces points seront validés lors du vote du budget primitif avec les devis.

Des travaux suivants sont envisagés : pose de nouvelles fenêtres dans l'appartement communal de Soppe-le-Haut côté foyer, changement de porte au foyer. M. le Maire fait un point sur la situation des dotations à venir, de l'encours de la dette et la participation au Syndicat Intercommunal du Soultzbach.

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué prend la parole et argumente le fait que 2018 a été une bonne année de travail et que celle à venir serait plutôt aborder de manière moins forte.

M. le Maire propose que l'avancement sur l'aménagement de la maison Kuenemann soit mise en stand-by. La situation de la dépollution de la maternelle de Soppe-le-Bas reste un point important à évoluer.

M. Michel SETIF, Président du Syndicat Intercommunal du Soultzbach précise que les dernières mesures communiquées ne semblent pas s'orienter en faveur d'une situation positive.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

→ GRAND DÉBAT NATIONAL

M. le Maire développe sa visite du 26 février à l'Élysée. Il a été sollicité par M. le Préfet au titre de l'Association des Maires du Haut-Rhin dont il est trésorier. Son président, M. KLINGER étant indisponible ce jour-là. Ce rendez-vous avait été calibré et formaté par les services de l'Élysée. Différents points ont été abordés notam-

ment pour les communes premier échelon de proximité avec les citoyens, les moyens des communes de zone rurale, le rééquilibrage des dotations et la répartition du FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle).

M. le Maire est satisfait d'avoir pu représenter la commune. Il est impressionné de la capacité d'assimilation du Président Emmanuel MACRON. M. le Maire précise que les cahiers de doléances ont été déposés en Sous-Préfecture de Thann.

M. le Maire précise également qu'il se rendra à Paris le 04 avril prochain pour une table ronde sur les Communes Nouvelles organisée par l'Association des Maires de France. Il sera question des avancées acquises (rencontre entre aînés, élargissement de l'ouverture de la mairie au public ...).

→ **SDIS : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

M. le Maire a participé à une réunion durant laquelle il a été question de la modification de la répartition des contributions des communes. Il participera à un groupe de travail qui doit établir de nouvelles modalités de répartition.

Calendrier des réunions : M. le Maire informe l'assemblée des dates retenues, à savoir :

- Commission des finances : lundi 25 mars
- Conseil municipal – vote du budget : lundi 1er avril.

→ **PANNEAUX CLIGNOTANTS – SIGNALISATION DES ÉCOLES**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un avoir de 20 % a été accordé à la commune sur cet achat par la Société ICARE de WITTELSHEIM.

→ **SACS DE TRI JAUNE**

Nous avons enregistré en mairie, différentes interpellations concernant la qualité des sacs de tri. Les sacs issus de la première dotation auraient été plus résistants que ceux actuellement fournis. MM. Jérôme FINCK et Henri STASCHE ont fait part de cette remarque au SMICTOM qui prendra contact avec le fournisseur. Une réponse est attendue sur ce point. Les délégués apportent également des informations sur la qualité du tri.

→ **RÉUNION : INONDATIONS – COULÉES DE BOUES SUR SOPPE-LE-HAUT**

Les services de la Chambre d'agriculture ont convié les agriculteurs concernés, les membres du bureau de l'association foncière, les membres de la commission urbanisme et les élus à une réunion d'échange en mairie. Il a été question des problèmes rue Feldweg et Rue Kaufweg. Une initiative a été retenue pour le Feldweg avec la mise en herbe d'une surface de 25 ares et le cu-

rage d'un fossé vers les étangs. Pour le Kaufweg, aucune solution n'a été trouvée.

→ **AIDES DÉPARTEMENTALES**

Critères et modalités d'attribution : M. le Maire fait part des informations communiquées lors d'une rencontre concernant la politique de développement territorial pour les années 2019 à 2021. Elle est mise en œuvre au moyen de deux nouveaux fonds d'aides dédiés spécifiquement à renforcer l'attractivité et le dynamisme des territoires et à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants et usagers. Un plan patrimoine est destiné à soutenir les opérations de sauvegarde et de restauration du patrimoine Haut-Rhinois pour renforcer l'attractivité des territoires, assurer un accès sécurisé au public et transmettre un héritage préserver et valorisé.

SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Présentation et approbation du compte administratif et compte de gestion 2018

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

L'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président.

M. le Maire propose de passer au vote et M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de MORTZWILLER, est élu président de séance à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de MORTZWILLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire quitte la séance

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2018, tel qu'il a été présenté.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PAR M. ERIC BRAILLON, RECEVEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDT, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes

de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur est impeccable, 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

A la clôture de l'exercice 2018 est constaté le résultat suivant : + 163 001,02 €

- en section de fonctionnement, excédent de 113 267,16 €
- en section d'investissement, excédent de 49 733,86 €

Résultat d'investissement de l'exercice : - 65 196,80 €

A reporter au BP 2019 Chapitre 001 (dépenses d'investissement) : - 15 462,94 €

RAR dépenses : 71 279,00
RAR recettes : 43 602,49 €

Résultat d'investissement après RAR : 43 130,45 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 63 829,42 €
Résultat de fonctionnement : 177 096,58 €

A reporter au BP 2019 A l'article 1068 (recettes d'investissement) : 43 130,45 € A l'article 002 (recettes de fonctionnement) : 133 966,13 €
--

TAUX D'IMPOSITION 2019

M. Franck DUDT présente l'état des taux, en précisant que les bases augmentent ; il est fier de proposer un maintien des taux pour la 6e fois consécutive. M. Christophe BELTZUNG estime que si la commune venait à augmenter les taux cela pourrait être tout à fait plausible en fonction des lourds investissements engendrés par les écoles et la mairie. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour 2019 :

Désignation des taxes	Bases 2019	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	1 113 000	12,06 %	134 228
Taxe foncière bâti	758 100	8,29 %	62 846
Taxe foncière non bâti	30 200	46,05 %	13 907
Cotisations Foncières Entreprises			
Produit fiscal attendu 2019			210 981

EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors d'une réunion de la commission des finances et des travaux et que celle-ci a émis un avis favorable.

M. le Maire présente le budget primitif 2018 et commente différentes lignes budgétaires.

Quelques travaux dans les appartements mis en location à Soppe-le-Haut : changement des fenêtres – installation d'une VMC ; rafraîchissement de la façade du foyer rural, un portillon pour l'école à Mortzwiller.

Des nouveaux crédits sont votés pour un portail à l'entrée du cimetière.

Parmi les restes à réaliser, on relève les travaux de rénovation du calvaire et de l'éclairage public rue Allmend et les travaux d'aménagement de la mairie-annexe à Soppe-le-Haut.

La balance générale du budget est la suivante :

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses 675 754,13 €
- Recettes 675 754,13 €

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 217 674,76 €
- Recettes 217 674,76 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2019, tel qu'il a été présenté.

INVESTISSEMENT FOYER RURAL 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire, Franck DUDT, présente à l'assemblée les divers devis pour la rénovation de l'entrée du foyer rural sis 34A Grand'rue à SOPPE-LE-HAUT. Ces travaux ont pour objectif d'accroître l'attractivité du foyer rural, bâtiment édifié en 1979.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte le plan de financement suivant et autorise M. Franck DUDT à procéder à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental par le biais du fonds de soutien – projets de proximité.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Adhésifs lettrage découpé à la forme "foyer rural"	156,00 €
Porte d'entrée un vantail	5 437,00 €
Travaux sur toiture terrasse du foyer	3 515,50 €

Montant des travaux TTC	10 470,65 €
-------------------------	-------------

FCTVA : 16,404 %	1 717,61 €
------------------	------------

Fonds de soutien - projets de proximité	3 607,40 €
---	------------

Autofinancement	5 145,64 €
-----------------	------------

REFUS DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH

Considérant le contexte local et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,
- de demander au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach de prendre acte de la présente délibération,
- d'autoriser M./Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE D'AGRÉMENT DE PERMISSIONNAIRE POUR L'ASSOCIATION DE CHASSE DU GRAND CHÊNE

Selon l'article 20.1 du Cahier des Charges, le nombre de permissionnaires sur un lot, ne pourra être supérieur à cinq pour les lots de chasse d'une superficie inférieure ou égale à 400 hectares.

M. Jean-Paul HARTMANN, locataire, propose la candidature de M. David ILTIS (LARGITZEN) en lieu et place de M. Jacques SERLUT permissionnaire démissionnaire :

Le dossier est conforme.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après délibération,

Donne un avis favorable au remplacement de M. Jacques SERLUT, permissionnaire démissionnaire par M. David ILTIS et l'invite à signer le cahier des charges en s'engageant à le respecter tout comme la convention de gré à gré pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

→ **ECOLE MATERNELLE À SOPPE-LE-BAS**

M. Michel SETIF, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire fait un bref point de la situation.
L'ARS (Agence Régionale de la Santé) a donné son accord pour la réhabilitation des classes à la rentrée 2019-2020. Une subvention de 61 % soit 49 000 € a été accordé par le Conseil Départemental pour la rénovation du bâtiment. Le cumul des fonds versés par l'assurance et la dotation du Conseil Départemental devrait permettre de couvrir les frais.

L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la Commune :

WWW.LE-HAUT-SOULTZBACH.FR

BUDGET 2019

STABILITÉ FISCALE ET BAISSÉ DE LA DETTE AU RENDEZ-VOUS !

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget proposé par le Maire lors de sa séance du 1er avril 2019.

→ FISCALITÉ STABLE : UNE FOIS ENCORE

Le Conseil Municipal a reconduit les taux d'imposition locaux de l'année 2018. Le taux de taxe d'habitation pondéré entre les deux communes déléguées reste fixé à 12.06%. De fait les taux pondérés des deux communes historiques sont fixés pour la taxe foncière bâti (TFB) à 8.29%, le foncier non bâti (TFNB) à 46.05%.

L'harmonisation des taux entre les deux communes déléguées se poursuit. Ainsi la taxe foncière bâti augmentera de 0.2385 point par an à Mortzwiller et baissera de 0.1446 point à Soppe-le-Haut dans le même temps. Les habitants de Mortzwiller ont quant à eux bénéficié d'une baisse sensible en 2017 via l'instauration de l'abattement général de 15% à la base sur la taxe d'habitation.

Le budget 2019 se trouve une fois de plus amputé de près de 25 000€ avec une nouvelle baisse programmée du FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle). La commune doit donc continuer à surveiller de près ses dépenses de fonctionnement pour continuer d'investir.

Le budget 2019 s'équilibre à 675 754.13 euros en section de fonctionnement et à 217 674.76 euros en section d'investissement.

La section de fonctionnement intègre les charges courantes d'éclairage, de chauffage ou encore l'entretien des bâtiments et de voirie. Elle prend en compte les salaires des agents communaux et les contributions comme celle du Syndicat Intercommunal du Soultzbach qui gère les écoles et le corps de Sapeurs-pompiers.

C'est dans cette section que sont intégrées les recettes des impôts et les dotations de l'Etat. Elle perçoit également les loyers des trois logements communaux dans cette section ainsi que la location de la salle festive de Mortzwiller.

La forêt rapporte de moins en moins. Cette année la recette escomptée tournera autour de 35 000 euros contre une recette de 87 000 euros en 2018.

Pour autant, la bonne gestion des dernières années permet une nouvelle augmentation du virement à la section d'investissement, qui passe cette année à 95 178.13 euros, soit une augmentation de 15 000 euros de l'autofinancement par rapport à l'an dernier. Depuis le premier budget voté en commune nouvelle en 2016, le virement à la section d'investissement est passé de 64 925 à 95 178.13 euros avec une progression systématique chaque année.

Ce critère d'autofinancement est un élément particu-

lièrement important pour vérifier la bonne santé financière d'une commune. La Préfecture est particulièrement attentive à ce point alors même que de plus en plus de communes sont placées en « réseau d'alerte » par les services de l'Etat.

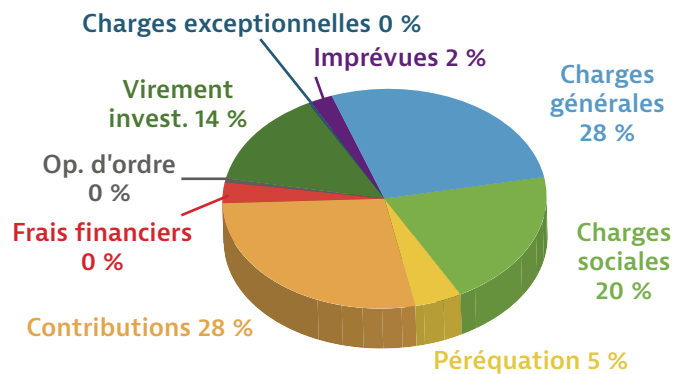
→ DES DÉTAILS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement est estimé à 675 754.13 euros, soit une baisse de 15 000 euros par rapport au budget 2018.

Les charges courantes s'élèvent à 188 635 euros avec notamment l'entretien des bâtiments, des voiries, le chauffage, la communication ou encore les assurances.

Le chapitre des charges de personnel est fixé à 137 210 euros, les différents fonds de péréquation de l'Etat s'évaluent à 35 619 euros et celui comprenant les contributions aux différents organismes s'élève à 188 090 euros dont 132 000 euros pour le Syndicat Intercommunal du Soultzbach. Cette contribution est en nette baisse du fait de la fin des travaux dans les écoles et d'un abondement moins important pour financer les chantiers. Le chapitre des charges financières (dont les intérêts de la dette) est inscrit à hauteur de 17 000 euros, soit une baisse de 1 800 euros par rapport à l'an dernier.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

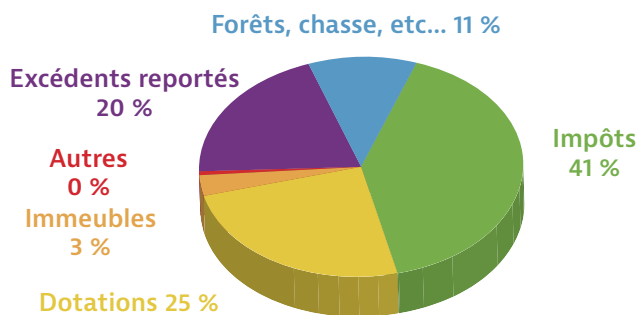


→ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTINUENT DE BAISSER

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des dotations de l'Etat et des impôts locaux. Le chapitre des dotations s'élève à 169 807 euros, soit un plongeon de 20 000 euros par rapport à 2018 et celui des recettes fiscales à 276 981 euros (presque équivalent à 2018). La Commune perçoit également des revenus des immeubles pour 17 000 euros.

Enfin, le chapitre des coupes de bois et des droits de chasse s'élève seulement à 76 500 euros de recettes (comme évoqué plus haut). Les recettes de fonctionnement intègrent également 133 966.13 euros de report de l'excédent réalisé l'année dernière. Ce report est également en hausse et confirme la bonne santé financière de la commune.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



→ LES INVESTISSEMENTS

Le Conseil Municipal a souhaité rester prudent dans les investissements à venir notamment au regard de la situation de l'école maternelle située à Soppe-le-Bas. En effet, au moment de l'établissement du budget 2019, une mauvaise surprise sur les coûts des travaux n'était pas à exclure. L'horizon semble depuis se dégager mais lors du vote les élus ne disposaient pas de toutes les données.

Cette mesure de prudence a pour conséquence de remettre à plus tard les grands projets comme la transformation de l'ancienne épicerie de Soppe-le-Haut en mairie annexe ou la rénovation du presbytère en logements. Il fallait également veiller à ne pas trop charger la dette pour dégager des marges dans les années à venir.

La rénovation du calvaire situé à l'entrée de l'église Sainte Marguerite a lui été lancé en début d'année et les crédits nécessaires ont été reportés. Un budget de 25 000 euros est inscrit pour financer une partie de l'opération et le reste viendra de la souscription lancée l'an dernier auprès de la population. La mise en place d'un portail à l'entrée du cimetière a également été décidé et celui a été réalisé par Pierrot Bleny et les membres de son association Wonta'Forge.

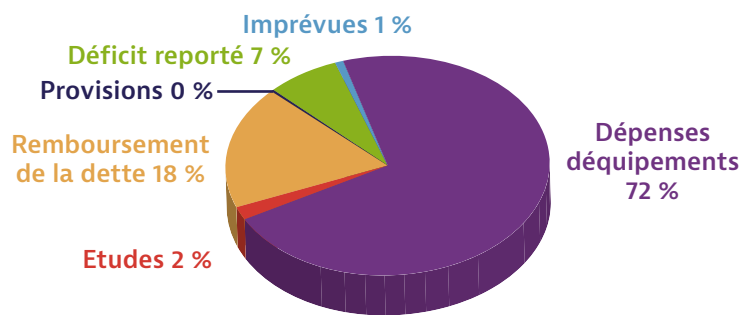
A Mortzwiller, c'est la rue Allmend qui bénéficie de l'amélioration de son éclairage public pour un montant de 30 000 euros.

D'autres travaux concerneront le Foyer Rural de Soppe-le-Haut, avec notamment le changement de plusieurs portes (cuisine et couloir des toilettes) ainsi qu'une rénovation de l'avancée de toit et la mise en place d'une inscription sur la façade pour identifier le bâtiment.

La mise en place de panneaux lumineux signalant les écoles a également été financée cette année et un portillon sera prochainement installé dans la cour de l'école de Mortzwiller pour sécuriser l'escalier.

Un circuit de vélo-cross a également été réalisé à proximité du terrain de foot de Soppe-le-Haut pour permettre aux enfants de pratiquer ce sport. Ce projet a été initié par Mathieu Troquier, habitant de Mortzwiller et coûtera environ 3 000 euros.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



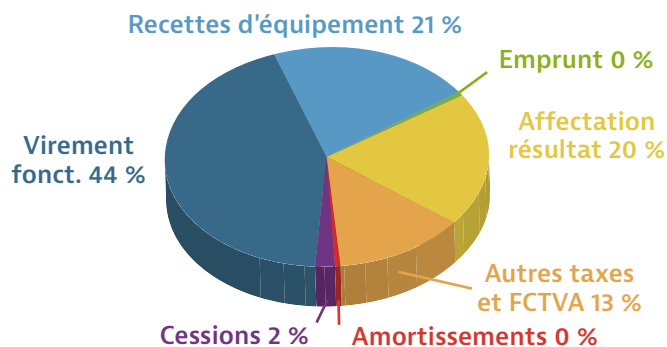
→ DES DÉTAILS SUR LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement proviennent pour 95 178.13 euros du virement de la section de fonctionnement. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) représente la somme 66 132.14 euros.

La participation pour voirie et réseau (PVR) de la rue du Soultzbach se monte à 27 602.49 euros et une **somme cumulée 7 900 euros sont escomptés au travers de la souscription et des subventions pour le financer les travaux évoqués plus haut.**

Le total des recettes d'investissement est estimé à 217 674.76 euros.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



→ UNE DETTE EN BAISSÉ

Enfin, au chapitre des investissements : il est à noter qu'aucun emprunt n'est inscrit cette année et que l'emprunt de 147 000 euros programmé en 2018 n'a pas été réalisé.

Ainsi, le remboursement du capital de la dette passe de 50 000 euros en 2018 à 39 000 euros en 2019. Le total du capital restant dû au 1er janvier 2019 était de 492 735 euros, soit un endettement de 512.73 euros par habitant.

Un emprunt de 2009 viendra également à échéance cette année et permettra de dégager des marges de financement. A cela, il convient de ne pas oublier les emprunts souscrits par le SIS pour financer les écoles de Soppe-le-Haut et Mortzwiller qui sont intégralement payés par la Commune du Haut Soultzbach.

Les travaux **en images**



Le calvaire de l'église Sainte-Marguerite



La rue de l'Allmend à Mortzwiller

Rencontre avec **Mélina THUET**



Mélina vient d'avoir 17 ans et a une passion : l'escrime !

Elle s'entraîne à la salle d'armes de Belfort à proximité de son lycée.

Depuis combien de temps pratiques-tu ce sport ?

Je pratique ce sport depuis l'âge de six ans. J'ai préféré ne pas faire sport études. Je pratique ce sport en plus de mes études.

J'ai commencé en regardant les Jeux Olympiques de Pékin en 2008 à la télévision et je me suis dit que je voulais essayer ce sport. L'occasion s'est immédiatement présentée sur mon lieu de vacances qui organisait une initiation, l'été 2008 !

Cela m'a beaucoup plus et dès septembre, je me suis alors inscrite dans le club d'escrime de Belfort qui m'avait été conseillé. Ce club possède près de 100 adhérents. Il est affilié à la ligue de la Franche-Comté et appartient à la FFE (Fédération Française d'Escrime).

Combien d'heures t'entraînes-tu par semaine ?

Je m'entraîne tous les jours de la semaine, entre 7 et 8 heures. Certains week-ends sont réservés à la compétition en France ou en Allemagne. Durant les vacances, des stages sont proposés. Le prochain sera, cet été, à Londres !

A Belfort, on a de la chance d'avoir deux maîtres d'armes qui proposent des entraînements techniques, physiques et des séances d'assaut. Ces entraînements sont soit collectifs soit individuels.

Pendant les vacances, je m'entraîne également à la maison sur un mannequin confectionné par mon père afin de ne pas rester inactive et de continuer à développer les capacités musculaires requises.



La préparation physique est essentielle mais la préparation mentale est tout aussi importante. Pour l'instant, Mélina n'est pas suivie par un coach mental. Elle souhaiterait en trouver un...avis aux amateurs !

Quels sont les différentes armes de l'escrime ? Laquelle as-tu choisi ?

A l'escrime, on a le fleuret, l'épée et le sabre. Les différences se font essentiellement au niveau du poids et de

la taille de l'arme. De plus, la surface valable de touche diffère entre les armes. J'ai choisi de tirer avec un fleuret. J'ai essayé l'épée mais le fleuret reste mon arme de prédilection. Le fleuret possède à son extrémité un embout qui permet de valider les touches effectuées lors des combats. Ces touches doivent s'effectuer au niveau du buste et du dos. La taille du fleuret évolue en fonction de l'âge de l'escrimeur.

Actuellement, je possède un fleuret de taille 5.

Dans quelle catégorie es-tu et quels ont été tes meilleurs résultats dans ce sport jusqu'à aujourd'hui ?

Je suis dans la catégorie des moins de 17 ans et également en surclassée dans les moins de 20 ans. Je changerai de catégorie à la prochaine rentrée.

Tous les ans, depuis 2015, je participe aux championnats de France. Cette année, lors d'une épreuve élite nationale, précédent le championnat, j'ai obtenu la 2ème place.

En 2016, lors de la fête des jeunes à Vichy, qui correspond aux premiers championnats de France pour les jeunes, j'ai obtenu la 3ème place, grâce notamment à un entraînement individuel de maître Fricker de Soppe-le-Haut, qui m'avait alors prise sous son aile en plus de mes entraînements à Belfort.

A la date de l'interview, Mélina est classée 11ème dans sa catégorie au niveau national sur environ 220 fleuristes femmes. Bel exploit !

Est-ce que l'escrime est un sport uniquement individuel ?

Pas toujours. On peut également participer aux championnats de France par équipes de clubs. Les 2 épreuves sont différentes dans la manière de les aborder. En individuel, on tire pour soi simplement.

Par équipe, on retrouve bien sûr les assauts individuels mais il s'agit de « relais à l'italienne », la pression peut vite monter car il ne faut pas mettre son équipe en difficulté.

Et as-tu des résultats en équipe ?

En 2015, l'équipe de Franche-Comté à laquelle j'étais rattachée a terminé 2ème de la catégorie N1 (les 50 premières joueuses classées) aux championnats de France puis en 2017 et 2018, avec l'équipe de Belfort, nous avons terminé 3ème de cette même catégorie.

Et comment vois-tu l'avenir ?

Je souhaiterais poursuivre escrime et études en essayant de choisir mon lieu d'études en fonction d'un club d'escrime de qualité. Et plus tard, je me verrais bien exercer dans un métier alliant la santé et le sport.

L'avenir nous le dira ...

A ce jour, Mélina n'a pas de sponsor. Le sport de haut niveau a un coût. La licence est de 290 Euros par an. Il faut rajouter le prix non négligeable de la tenue complète et des fleurets qui n'ont pas la vie longue...

Voici, en tout cas, une belle championne au sein de notre vallonn !

Bonne continuation, Mélina !

Chute alarmante de la biodiversité : pourquoi ne pas tondre son gazon en totalité

Les insectes disparaissent : plus de 75% d'entre eux ont disparu en Europe en 27 ans [Hallmann & al., 2017].

Et les causes avancées par les auteurs de cette publication sont **l'agriculture intensive et l'emploi des pesticides et des engrais de synthèse.**

Une chute de la diversité des abeilles sauvages (y compris les bourdons) et des plantes pollinisées par ces abeilles a été observée au Royaume-Uni et aux Pays-Bas [Potts et al., 2014].

→ UTILITÉ DES INSECTES POLLINISATEURS

Or les pollinisateurs sauvages que sont les abeilles solitaires et les bourdons, les papillons, les syrphes etc. (photos 1 à 4) réalisent plus de la moitié -voire les deux tiers- du travail de pollinisation des plantes à fleurs ; le reste étant réalisé par les abeilles domestiques [Pfiffner & Müller, 2016].

*Osmies cornues : abeilles solitaires majoritaires dans l'«hôtel» à insectes du verger communal de SOPPE-LE-HAUT.



Photo 1 :
Un couple d'Osmies
cornues*



Photo 2 :
Le Bourdon
des prés



Photo 3 :
Le Papillon
Citron



Photo 4 :
Le Syrphé
du groseiller

Indispensables à la pollinisation de près de 80% des plantes à fleurs, les insectes sont à l'origine de la production de 30% de notre nourriture. Les insectes servent aussi de nourriture aux oiseaux (surtout aux oisillons) ainsi qu'aux chauves-souris ; leur raréfaction induira inéluctablement celle des oiseaux et des chiroptères.

→ POUR PALLIER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

Il n'est pas indispensable par contre de tondre la totalité de son gazon, ni de le tondre trop souvent.

En effet, en laissant quelques îlots non tondus -où les végétaux pourront fleurir et produire des graines, l'on favorisera les insectes qui pourront y trouver nourriture et abri. Laisser sur pied des plantes garnies de leurs graines à l'automne et en hiver assurera la nourriture d'oiseaux granivores tels les bouvreuils, chardonnerets et autres.

Cette façon de procéder palliera en partie **les dégâts causés par l'agriculture intensive et l'emploi des pesticides et des engrais de synthèse.**

Une étude de l'Inra (Institut National de la Recherche Agronomique) et de l'Université de Rennes (été 2018), passée inaperçue, nous apprend que l'agriculture biolo-

gique lutte aussi bien contre les ravageurs (insectes et plantes indésirables) que l'agriculture conventionnelle, donc **sans utilisation de pesticides (!)** [Muneret et al., 2018].

Trois autres causes importantes de la perte de biodiversité, après la chasse et la pêche, sont : la perte des écosystèmes (urbanisation), l'augmentation de l'effet de serre et l'importation d'organismes exotiques envahissants. [Dajoz, 2006].

Pour en savoir plus

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/gironde-bio-efficace-que-pesticides-1531514.html>

<https://www.bioaddict.fr/article/l-agriculture-bio-plus-efficace-que-la-conventionnelle-contre-les-maladies-des-cultures-a6059p1.html>



*Bouvreuils s'étant
nourris de graines
d'orties, le 12/12/2017*



*Chardonneret
nourrissant ses petits,
le 21/09/2008*



Chardonneret adulte



Chardonneret juvénile

Bibliographie :

Dajoz R., 2006 : Précis d'écologie - 8e édition - DUNOD : 631 pp.

Hallmann C.A., Jongejans E., Siepel H., Hofland N., Schwan H., Stenmans W., Müller A., Sumser H., Hörren T., Goulson D., Kroon de H., 2017 : More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas – Plos One – Page consultée le 16-III-2019 : <https://journals.plos.org/plosone/article/authors?id=10.1371/journal.pone.0185809>

Muneret L., Mitchell M., Seufert V., Aviron S., Djoudi E.A., Pétilion J., Plantegenest M., Thiéry D. & Rusch A. 2018 : Evidence that organic farming promotes pest control – Nature Sustainability volume 1, pages361–368 (2018, 16-VII) – Page consultée le 16-II-2019 : <https://www.nature.com/articles/s41893-018-0102-4>

Pfiffner L. & Müller A., 2016 : Abeilles sauvages et pollinisation - Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) SUISSE Pdf : 8 pp. – Page consultée le 07-VII-2016 <https://shop.fibl.org/CHfr/mwdownloads/download/link/id/658/?ref=1>

Potts S.G., Biesmeijer J.C., Kremen C., Neumann P., Schweiger O., & Kunin W.E., 2017 : Global pollinator declines: trends, impacts and drivers – Page consultée le 16-III-2019 : <https://nature.berkeley.edu/kremenlab/wp-content/uploads/2014/03/Global-pollinator-declines.pdf>

Photos et texte : Bernard SCHMELTZ, mars 2019

Haut-Rhin propre le 30 mars 2019

Matinée Haut-Rhin propre avec malheureusement une grosse récolte de déchets dans nos forêts, chemins et bords de routes.



Réunion coulées de boue

Une réunion s'est tenue au mois de février en mairie pour faire le point sur **le travail de la chambre d'agriculture sur la question des coulées de boue.**

Cette matinée a permis de mettre autour de la table les acteurs du dossier : la commune du Haut Soultzbach, l'association foncière de Soppe-le-Haut, la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller, le Département du Haut-Rhin et l'EPAGE Largue.

Les préconisations seront mises en œuvre par les exploitants et deux autres sujets restent à traiter avec les services concernés.



Présentation de la **piste de Pump Track**

Sympathique présentation du pump track aux jeunes de la commune samedi 22 juin.

Des explications fournies par le Maire et Mathieu Troquier (habitant de Mortzwiller) à l'origine du projet de cette piste de bi-cross.

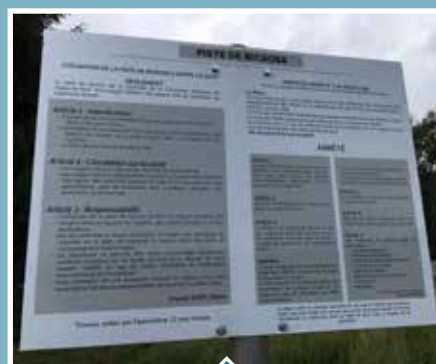
Après cette présentation, la matinée s'est transformée en « **journée citoyenne** » pour les **jeunes de la commune** qui ont pu étaler le sable et préparer la piste pour les futurs tours de vélo qu'ils feront dessus !



M. Le Maire et Mathieu Troquier présentent le nouvel aménagement aux enfants de la commune



Les jeunes citoyens préparent la piste !



Veillez à bien respecter le règlement affiché à l'entrée de la piste.

Journée Citoyenne le 28 septembre 2019

La date est fixée et notre Journée citoyenne aura lieu cette année le 28 septembre !

Le principe est simple : les « citoyens bénévoles » se retrouvent pour une journée de réalisation sur des projets communs dans la bonne humeur. Les actions sont décidées en concertation avec les élus et les habitants. Elles peuvent être de plusieurs natures : rénovation, fleurissement, actions en faveur de l'environnement, préparation du repas...

L'an dernier, près de **80 habitants** sont venus donner un peu de temps pour cette **journée sympathique et conviviale** au service de la population du Haut Soultzbach dans son ensemble. De nombreux chantiers étaient à l'ordre du jour comme par exemple la mise en valeur de la Source du Soultzbach ou le nettoyage des abords de la mairie à Mortzwiller, la mise en peinture des passages piétons, la fabrication de décorations pour égayer nos villages, l'entretien des caniveaux, etc...

Comment se déroule la journée : suite aux inscriptions, et aux idées proposées par les habitants, des groupes de travail seront formés afin d'intervenir sur les différents chantiers. Comme l'an dernier, les travaux se dérouleront le matin et le repas sera pris en commun vers 13h00. Collations du matin et repas de midi offerts à tous les participants (entrée - plat chaud + dessert)



afin de réunir tout le monde dans une ambiance très conviviale.

Pour les personnes ne se sentant pas l'âme de bricoleur, un exemple de participation à cette journée peut être l'aide à l'organisation des repas ou la confection de desserts.

Une réunion d'organisation de cette journée lors aura lieu au début de l'été au siège de la Commune nouvelle. Venez proposer vos idées de travaux à réaliser dans la Commune !

Les enfants seront les bienvenus : ils seront encadrés par des bénévoles qui proposeront des activités spécifiques.

Un talon d'inscription définitif sera diffusé à la rentrée pour vous inscrire et participer à la Journée citoyenne !

Retour en images sur la Journée Citoyenne de 2018



Nouvelles dédicaces à la bibliothèque

C'est Jacqueline Rémy, journaliste, écrivaine et rédactrice en chef à L'Express jusqu'à la fin 2006, qui a dédicacé pour les lecteurs de la bibliothèque ses deux derniers livres.

Elle est l'auteure d'une quinzaine d'ouvrages : romans, essais, biographies et documents.

Jacqueline Rémy a accompagné Eveleen Valadon, atteinte de la maladie d'Alzheimer, dans l'écriture autobiographique de son livre « *Mes pensées sont des papillons* », et a transcrit ses paroles. Eveleen Valadon a dirigé une petite agence de presse avec son mari à Paris, elle a été prof d'anglais et artiste peintre. Elle a trois enfants. Face à la maladie d'Alzheimer, elle a choisi de résister et de parler. Dans ce livre elle raconte sa lutte quotidienne contre la maladie.

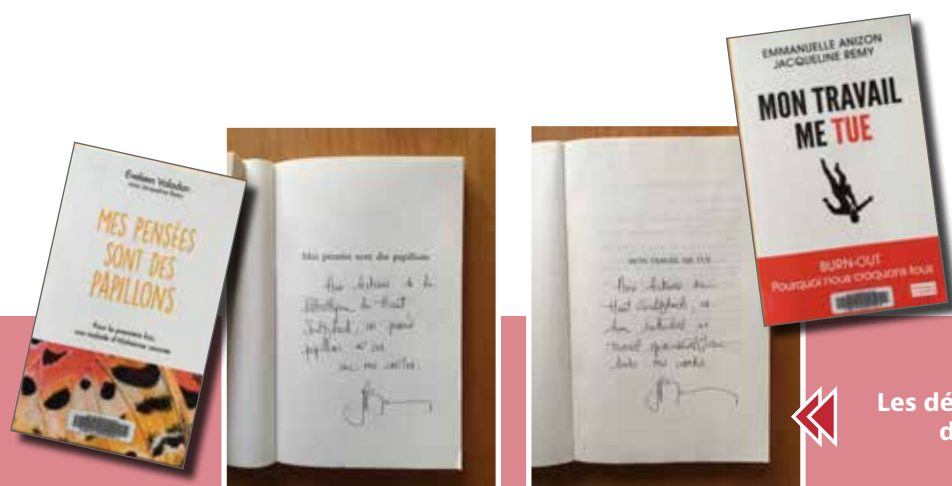
Le lecteur suit, au fil des mots, ses pensées qui parfois s'échappent, comme des papillons.

Dans le second livre « *Mon travail me tue* », Jacqueline Rémy a co-écrit avec Emmanuelle Anizon, journaliste au Nouvel Obs, une enquête sur le syndrome d'épuisement professionnel.

S'appuyant sur les témoignages d'une quinzaine de personnes qui ont été broyées par leur milieu professionnel, cette enquête montre à quel point le burn-out touche tous les métiers et tous les milieux sociaux. Il est le symptôme de dérives organisationnelles, éthiques ⁽¹⁾ et humaines

⁽¹⁾ souffrance éthique (par Christophe Dejours, psychiatre) : souffrance qui résulte de la réalisation d'actes que le salarié réproouve moralement

Vous trouverez ces deux livres à la bibliothèque.



Les dédicaces de Jacqueline Rémy dans ses deux ouvrages



Horaires d'ouverture

Mardi semaines paires de 17h à 19h
Mardi semaines impaires de 14h 45 à 17h
Vendredi de 18h à 20h

La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

L'ASL Association Sports Loisirs

HOMMAGE À ANDRÉ BINDLER

La municipalité a dévoilé la plaque commémorative au nom d'André Bindler sur le terrain de tennis synthétique.

Ce moment de souvenir en mémoire d'André qui était un homme particulièrement **impliqué dans la vie locale et associative** a permis au Maire de s'exprimer pour relever l'engagement et la transmission qui est une valeur essentielle, Rose-Marie Fricker (Présidente de l'ASL) a rappelé le travail mené par André pour l'association et son fils Christophe a quant à lui remercié les présents et la commune pour cette décision d'honorer son père.



Amicale de Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach

MARCHÉ-FOIRE ST VINCENT – 33ÈME ÉDITION

Moment fort et incontournable attendu chaque année par les habitants du Vallon ainsi que nos voisins, **le Marché-Foire ST VINCENT de Soppe le Bas, organisé par les Sapeurs-Pompiers, vous dévoile son programme du 21 juillet prochain :**

Jeux pour les enfants, marché de rue, exposition d'artisanat, dégustations de plats concoctés par nos spécialistes, ambiance musicale et spectacle.

Il serait dommage de passer à côté d'une bonne idée de sortie !

Venez nombreux soutenir l'action de vos Sapeurs-Pompiers en faveur des secours de proximité. L'amicale vous accueillera dès 7h00 dans la joie et la bonne humeur.

Le rendez-vous est maintenant fixé pour cette 33ème édition.

Notre tract, pour les inscriptions, est joint au présent bulletin communal !

*Pour l'Amicale de Sapeurs-Pompiers
du Vallon du Soultzbach
Jérôme WEISS*



La Société de Mandolines



Les « Sopistas » animent les événements communaux

Cette année encore l'école de musique de la société de Mandolines accueille une vingtaine d'élèves.

Les plus jeunes, âgés de 5, 6 ans sont inscrits aux cours **d'éveil musical**. Les plus grands se voient proposer des **cours en groupe** de formation musicale, et des **cours individuels** d'instruments, mandolines et guitares.

Les jeunes se retrouvent aussi au sein d'un orchestre **« les Sopistas »**, avec lequel, chaque année, nous animons certains événements communaux comme le repas des anciens ou, par exemple, la messe pour les 250 ans de l'église l'année dernière.

Nous organisons également chaque année des projets spécifiques avec notre orchestre. Concert en commun avec d'autres formations musicales, animation dans des EPHAD, ou dans des hôpitaux.

Les cours suivent le rythme de l'année scolaire, ils débutent en septembre et se terminent fin juin.

Nous travaillons en association avec l'école de musique de la Musique Municipale de Masevaux. Cela nous permet de proposer un choix plus large en instruments à nos élèves.

En cette fin d'année scolaire, auront lieu une **matinée portes ouvertes à Masevaux, une audition à Soppe-le-Bas et une sortie des jeunes à Colmar.**

Le **samedi 29 juin de 9h à 11h** à l'école des abeilles, rue

du Moulin à Masevaux, se déroulera la matinée portes ouvertes suivie à 11h d'un apéritif musical.

Le **dimanche 30 juin à 10h** aura lieu l'audition des jeunes de l'école de Musique de Soppe à la salle communale de Soppe-le-Bas, rue du Lauragais.

Ce sera l'occasion pour nos élèves de montrer les progrès qu'ils ont accomplis au cours de cette année, et pour ceux qui aimeraient jouer d'un instrument de venir voir élèves et professeurs et de recueillir tous les renseignements nécessaires.

Pour ceux qui ne pourraient pas venir dimanche 30 juin, nous proposons une autre journée portes ouvertes au caveau sous la mairie de Soppe-le-Haut, **le samedi 7 septembre de 10h à 16h**. Ce jour-là auront aussi lieu **les inscriptions, les réinscriptions** ainsi que le choix des horaires pour les cours individuels d'instruments. Nous serions très heureux de vous rencontrer à cette occasion.

Le Comité de la Société tient aussi à **remercier toutes les personnes qui nous soutiennent en participant aux actions que nous menons tout au long de l'année** (vente de fromage, vente de thé, marche du Crédit Mutuel, etc...)

CONTACTS

Le Comité de la Société de Mandolines

Christine Blaise : 03 84 26 70 56 ou
Dany Walzer : 06 08 01 47 52

Vidéo de présentation de la commune du Haut Soultzbach



Le Haut Soultzbach dispose désormais de son film de présentation qui met en avant les associations, le patrimoine et tous les atouts de nos deux villages.

Cette vidéo diffusée pour la première fois lors de la cérémonie des vœux est un outil pour faire connaître nos villages de Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

Ce support de communication a vocation à durer dans le temps.

**RENDEZ-VOUS SUR
WWW.LE-HAUT-SOULTZBACH.FR
POUR VISIONNER LA VIDÉO**

Rencontre avec nos aînés



Après la **soirée de rencontre intergénérationnelle du 18 mars 2019**, j'ai créé un dossier d'examen avec tous les éléments recueillis lors de mes échanges et rendez-vous avec les aînés, afin de pouvoir le présenter au jury lors de mon passage à l'oral de BTS.

Très enchantée par ce projet et heureuse d'avoir eu l'opportunité de pouvoir le réaliser, je tiens à remercier la Mairie et toutes les personnes que j'ai rencontrées, pour leur aide, leur accueil ainsi que les échanges qu'on a pu avoir.

Louise ESSERTEL



Syndicat Intercommunal **du Soultzbach**

UN GRAND PROJET DE FUSION POUR LES SAPEURS-POMPIERS DU VALLON DU SOULTZBACH

Un grand projet de regroupement est à l'étude entre les Sapeurs-Pompiers du vallon du Soultzbach et nos voisins de Diefmatten & environs. Il consiste à mutualiser les moyens humains et opérationnels.

En effet, le fait de se réunir à plusieurs objectifs dont deux principaux :

- Pérenniser et développer la qualité ainsi que la disponibilité des secours sur notre bassin de vie,
- Optimiser les coûts de fonctionnement pour nos collectivités locales.

Mais plus concrètement de quoi s'agit-il ?

Ce nouveau corps intercommunal couvrirait **6 communes**, il s'agit du Haut-Soultzbach, de Soppe-le-bas, de Diefmatten, de Hecken, de Falkwiller, et de Gildwiller. Cela représente 2942 habitants, 31.47 Km² et 51.4 Km de route.

Cette unité sera forte de plus de **40 Sapeurs-Pompiers volontaires dont un officier, 2 infirmiers, 18 sous-officiers et une vingtaine d'homme du rang.**



Opérationnellement, cette entité assurerait plus de 100 départs urgents dans l'année. Viendront se rajouter à cela les opérations multiples (événements naturels tel que inondations) et les prestations dites non urgentes pour au global environ 200 interventions.

Le siège de cette nouvelle organisation se situera à la caserne de Soppe-le-bas.

Les élus qui se sont déjà réunis sur le sujet, étudient la solution administrative la plus favorable à ce projet qui pourrait aboutir d'ici la fin de l'année 2019

L'ÉCOLE MATERNELLE DE SOPPE-LE-BAS

Après les mesures réalisées par ATMO Grand-Est et l'interprétation des résultats par l'Agence Régionale de Santé, **le temps pour la réhabilitation de l'école est maintenant venu. Les préconisations de l'ARS ont été suivies à la lettre de manière à renforcer la salubrité du bâtiment.**



Le soutien de notre assureur et de son cabinet d'experts nous a été d'une grande aide.

Notons aussi que les communes du Haut-Soultzbach et de Soppe Le Bas ont toujours été présentes pour épauler le SIS et nous les en remercions.

Le SIS a fait appel à un maître d'œuvre pour la gestion de ce dossier.

Les travaux ont démarré début juin avec pour objectif de réintégrer l'école à la prochaine rentrée scolaire.

Après réhabilitation, une nouvelle campagne de mesures d'air sera faite et le bâtiment soumis à un organisme de contrôle pour validation.



Déchets **verts**

Située sur la route en direction de Guewenheim à Soppe-le-Haut, le dépôt de déchets verts est à la disposition de la population du Vallon du Soultzbach.

Le site est ouvert tous les samedis durant la « belle saison » de 15 à 18h00.

Fermeture exceptionnelle le samedi 13 juillet.

Agenda de l'année 2019

juillet

4	Réunion de préparation de la journée citoyenne à 19h · Mairie de Mortzwiller
12-13 14	Finale du championnat de France de caisses à savon · Soppe-Le-Haut
13	Bal tricolore à partir de 19h Délocalisé rue de Guewenheim
15	Passage de la déchetterie mobile de 16 à 19h Soppe-le-Haut
27	Concours de fleurissement à partir de 9h30 Passage du jury

septembre

9	Passage de la déchetterie mobile de 12h à 19h · Mortzwiller
28	Journée citoyenne à 8h

octobre

10	Date du report de la Journée citoyenne en cas de mauvais temps (à 8h)
13	Marché de puériculture de l'APVS à 8h Foyer de Soppe-Le-Haut
17	Don du sang à 16h30 Foyer de Soppe-Le-Haut
28	Passage de la déchetterie mobile de 12 à 15h Soppe-le-Haut

novembre

10	Défilé de la St Martin avec l'APVS à 18h Soppe-Le-Haut
11	Cérémonie patriotique : Armistice 1918 à 9h Soppe-Le-Haut

décembre

30	Passage de la déchetterie mobile de 16h à 19h Soppe-le-Haut
----	--



Voilà l'été... et la finale du **Championnat de France de CaisSES à savons !**

L'année 2018 aura été riche en événements et manifestations et celle de 2019 a démarrée sous les mêmes hospices.

En effet, le début de cet été que nous espérons tous beau sera marqué par l'accueil de **la finale du championnat de France de caisses à savon** lors du week-end du 14 juillet.

L'organisation de ces journées a été confiée à la **Fédération alsacienne de caisses à savon par la Fédération Nationale**. C'est l'Association locale « Forny Racing » de Kirchberg-Wegscheid qui sera en charge de l'opérationnalité sur le terrain. Les associations du Vallon du Soultzbach pourront elles contribuer en participant au service des repas et autres buvettes durant les 3 jours.

Un camping sera aménagé sur les hauteurs de Soppele-Haut en direction de Guenheim pour accueillir les coureurs et leurs familles.

La population est vivement conviée à assister aux épreuves qui se dérouleront sur **les pentes du chemin des amoureux et de la route de Guenheim à Soppele-Haut**.

Enfin, le **traditionnel bal tricolore du 13 juillet au soir sera exceptionnellement délocalisé au dépôt des déchets verts** (qui sera fermé tout le week-end) avec un repas « sanglier à la broche », l'orchestre et le feu d'artifices.

Les habitants du Haut Soultzbach sont invité à y participer nombreux et à se mêler aux familles des coureurs qui viendront de toute la France pour concourir et découvrir notre belle commune !

Le Grand Prix de Sentheim - Vallon du Soultzbach **en images**



Les coureurs le dimanche 28 avril 2019

Les nouveaux arrivants

à Soppe-le-Haut

Mme Béatrice HAEGEL
8b rue de Belfort

à Mortzwiller

M. Joachim MOSSER
et Mme Cindy DANGEL
9 rue du Soultzbach

Les mariages



Emmanuel JORDAN & Elise HARSTER
le 30 mars 2019
à Mortzwiller



Anthony BOLTZ & Léa PIEQUET
le 11 mai 2019
à Soppe-Le-Haut

Elle nous a quitté

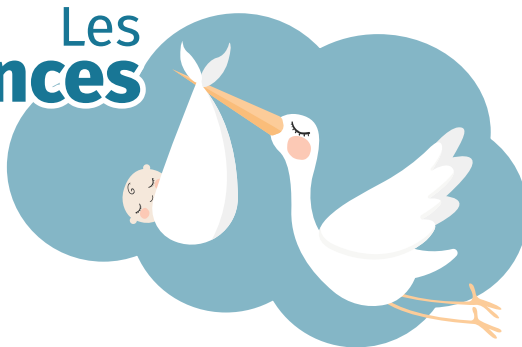
Maria SCHMITLIN veuve HATTENBERGER, décédée le 11 mai 2019 à MULHOUSE.

Les naissances



Lucas Bringel

Né le 23 janvier 2019,
fils de Martial BRINGEL et de Ophélie VOLLIN,
domiciliés 91 Grand'Rue à Soppe-le-Haut.



Martin Lapray

Né le 30 janvier 2019,
fils de Pierre-Jean LAPRAY et de Julie CHANDIOUX,
domiciliés 70 rue Principale à Mortzwiller.



Malo Dietrich

Né le 22 avril 2019,
fils de Nicolas DIETRICH et de Elsa EILER,
domiciliés 53 rue Principale à Mortzwiller.



Les **grands anniversaires**

*L'ensemble de la municipalité souhaite à tous les aînés
un très joyeux anniversaire*



86 ans



Mme Cécile RINGENBACH, 86 ans le 02 février
& **Mme Simone DANGEL**, 86 ans le 29 décembre

85 ans



Mme Marie-Thérèse WETZEL, 85 ans le 17 avril

80 ans



Mme Danièle RISSER, 80 ans le 19 décembre

80 ans



M. Roger SILBERMANN, 80 ans le 02 avril


Nos aînés accompagnés des membres
du Conseil Municipal





*La municipalité du Haut Soultzbach
vous souhaite un très bel été !*

Le Haut Soultzbach

40 Rue Principale • MORTZWILLER • 68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tél : 03 89 82 52 10 • Fax : 03 89 39 03 77
mairie@le-haut-soultzbach.fr
www.le-haut-soultzbach.fr et sur 

Ouverture des Mairies

Lundi de 10H à 12H • 16h à 18H à Mortzwiller
Mardi de 16H à 18H à Soppe-le-Haut
Jedi de 9H à 11H à Soppe-le-Haut • de 14H à 16H à Mortzwiller
Vendredi de 14H à 16H à Mortzwiller • de 16H à 18H à Soppe-le-Haut

